

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 14 JANVIER 2019, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier, maire-suppléant
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général et greffier par intérim : Paul Langlois

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE 6 DÉCEMBRE 2018 AU 9 JANVIER 2019, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2018.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION DU CANNABIS.

10. RÈGLEMENT 18-378 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS 170, 88-225 ET 99-292.
 - A) ACCEPTATION DE LA LECTURE DU RÈGLEMENT 18-378.
 - B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-378.
11. PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX RALLYE CHALLENGE XTREME ELITE DE MURDOCHVILLE (RALLYE CHIC-CHOC).
12. PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE 2019 AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES.
13. PAIEMENT DE LA LICENCE D'UTILISATION SYMPHONY ET DU LIEN DE COMMUNICATION POUR L'ANNÉE 2019 AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES.
14. ACQUISITION D'UN CAMION DE SERVICE POUR LE SERVICE DES INCENDIES.
15. APPEL D'OFFRES VISANT LES TRAVAUX RELATIFS À LA CORRECTION DU MILIEU FILTRANT DES INSTALLATIONS DES EAUX USÉES DE LA VILLE.
16. COMMANDITE VS PUBLICITÉ - WHITE LIPS.
17. DEMANDE DE SUBVENTION - SYSTÈME DE MOBILISATION EN SITUATION DE SINISTRE.
18. IDENTIFICATION DU GESTIONNAIRE PRINCIPAL POUR LA GESTION DU SYSTÈME ACCESD DESJARDINS.
19. PUBLICATION D'UN OFFRE D'EMPLOI - RÉF. : DIRECTEUR GÉNÉRAL.
20. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec le retrait du point 15 - APPEL D'OFFRES VISANT LES TRAVAUX RELATIFS À LA CORRECTION DU MILIEU FILTRANT DES INSTALLATIONS DES EAUX USÉES DE LA VILLE.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 10 décembre 2018 et de l'assemblée spéciale du 17 décembre 2018 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 10 décembre 2018 et de l'assemblée spéciale du 17 décembre 2018 soient et sont par les présentes acceptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 6 DÉCEMBRE 2017 AU 10 JANVIER 2018, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.

Le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 6 décembre 2018 au 9 janvier 2019, excluant les dépôts-salaires, qui s'élève à 173 376,23 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 6 décembre 2018 au 9 janvier 2019 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1199 à 1250, les dépôts directs 1 et 2 ainsi que les prélèvements 86 à 90 confirment le paiement des déboursés pour la période du 6 décembre 2018 au 9 janvier 2019 et totalisant le montant de 173 376,23 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2018.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2018 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2018 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 décembre 2018 : 2 011 688,80 \$

Dépenses :

Au 31 décembre 2017 : 2 018 939,38 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2018 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport d'activités du mois de décembre du service des Travaux publics est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de madame Sandra Flynn, technicienne en administration au CAUREQ concernant la tarification du service incendie.

02 Lettre de madame Marie-Chantal Chassé, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relativement à notre performance en matière de gestion des matières résiduelles et au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

03. Lettre de monsieur Jean-Sébastien Dion, directeur de l'organisation policière au ministère de la Sécurité publique relativement à une aide financière accordée aux municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

9. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION DU CANNABIS.

Avis de motion est par la présente donné la conseillère, madame Dawn Eden qu'elle présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement concernant la production, la vente, la distribution et la consommation du cannabis, et ce tel que recommandé par le Gouvernement du Québec.

10. RÈGLEMENT 18-378 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS 170, 88-225 ET 99-292.

A) RÉOLUTION 19-001 - ACCEPTATION DE LA LECTURE DU RÈGLEMENT 18-378 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS 170, 88-225 ET 99-292.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la lecture du règlement 18-378 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS 170, 88-225 ET 99-292 - soit et est acceptée.

**B) RÉSOLUTION 19-002 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-378
- RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ANNULANT LES
RÈGLEMENTS 170, 88-225 ET 99-292.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 18-378 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA
SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS
PUBLICS ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS 170, 88-225 ET
99-292 - soit et est adopté.

**11. RÉSOLUTION 19-003 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU
RALLYE CHALLENGE XTREME ELITE DE MURDOCHVILLE
(RALLYE CHIC-CHOCS).**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Tremblay, coordon-
nateur du Challenge Xtreme Elite
(CXE), demande que pour une
deuxième année Murdochville
fasse partie du Challenge Xtreme
Elite à Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE le Challenge Xtreme Elite est le
championnat national du Canada
et qu'il est sanctionné par la
National Auto Sport Association.

CONSIDÉRANT QUE ce championnat regroupe cinq (5)
courses à travers le Québec.

CONSIDÉRANT QU' une demande de commandite de
6 500 \$ est faite à la Ville
pour l'organisation de cet évé-
nement.

CONSIDÉRANT l'importante visibilité que cet
événement apporterait à Murdoch-
ville.

CONSIDÉRANT les importantes retombées écono-
miques que cet événement appor-
terait à Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville participe
financièrement au Challenge Xtreme Elite à
Murdochville - Rallye Chic-Choc, et ce pour une
somme de 6 500 \$.

**12. RÉSOLUTION 19-004 - PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION
MUNICIPALE 2019 AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES
AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA GASPÉSIE ET DES
ÎLES.**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale fait
partie du Centre régional de
services aux bibliothèques
publiques de la Gaspésie et des
îles.

CONSIDÉRANT la facture 7703 au montant de 2 706,84 \$ + taxes applicables pour le paiement de la contribution municipale 2019 au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie et des îles.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville acquitte la facture no 7703 au montant de 2 706,84 \$ + taxes applicables, soit un montant total de 3 112,19 \$ couvrant la contribution municipale 2019 au CRSBP GÎM.

13. RÉOLUTION 19-005 - PAIEMENT DE LA LICENCE D'UTILISATION SYMPHONY ET DU LIEN DE COMMUNICATION POUR L'ANNÉE 2019 AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES.

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale fait partie du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie et des îles.

CONSIDÉRANT la facture 7722 au montant de 1 000 \$ + taxes applicables pour le paiement de la licence d'utilisation Symphony et du lien de communication avec le CRSBP.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville acquitte la facture no 7722 au montant de 1 000,00 \$ + taxes applicables, soit un montant total de 1 149,75 \$ couvrant la licence d'utilisation Symphony et un lien de communication pour l'année 2019.

14. RÉOLUTION 19-006 - ACQUISITION D'UN CAMION DE SERVICE POUR LE SERVICE DES INCENDIES.

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir un camion de service pour le service de sécurité incendie de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE la direction du service d'incendie a effectué des recherches dans le processus d'acquisition.

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de déposer un offre d'achat pour acquérir ledit camion.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Murdochville autorise l'émission d'une offre d'achat au montant de treize mille dollars (13 000 \$), avant les taxes applicables, à la Municipalité de Ste-Madeleine, en Montérégie, pour l'acquisition d'un véhicule d'unité de soutien, usagé, de marque Ford Super Duty avec 107 760 kilomètres au compteur.

15. APPEL D'OFFRE VISANT LES TRAVAUX RELATIFS À LA CORRECTION DU MILIEU FILTRANT DES INSTALLATIONS DES EAUX USÉES DE LA VILLE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

16. RÉOLUTION 19-007 - COMMANDITE VS PUBLICITÉ - WHITE LIPS.

CONSIDÉRANT la résolution 16-040 - POLITIQUE DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Nikola Falardeau-Drouin, organisateur de la 6^e édition du White Lips qui se tiendra à Murdochville du 16 au 20 janvier 2019.

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en un prêt de la salle communautaire située au 486, avenue Miller pour la durée de l'activité.

CONSIDÉRANT l'importante visibilité que cet événement, auquel participent environ 175 participantes, apporte à Murdochville.

CONSIDÉRANT les importantes retombées économiques pour les commerçants locaux.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville prête à l'organisation du White Lips la salle communautaire située au 486, avenue Miller.

17. RÉOLUTION 19-008 - DEMANDE DE SUBVENTION - SYSTÈME DE MOBILISATION EN SITUATION D'URGENCE.

CONSIDÉRANT l'obligation des villes et municipalités du Québec d'implanter un système de mobilisation pour rejoindre tous les sinistrés sur son territoire en cas de sinistre.

CONSIDÉRANT QUE ledit système doit être applicable en novembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités ont jusqu'au 15 janvier 2019 pour soumettre une demande de subvention pour soutenir l'implantation d'un tel système de mobilisation.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, à transmettre une demande de subvention visant l'implantation d'un système de mobilisation à Murdochville aux autorités compétentes.

18. RÉOLUTION 19-009 - IDENTIFICATION DU GESTIONNAIRE PRINCIPAL POUR LA GESTION DU SYSTÈME ACCÈSD DESJARDINS.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la ville de Murdochville de pouvoir recevoir le paiement de comptes entre autres via ACCÈSD-Desjardins.

CONSIDÉRANT QUE de plus que ce service permettra aux contribuables et à de nombreux fournisseurs de pouvoir payer leur compte via ACCÈSD Desjardins.

CONSIDÉRANT QUE Desjardins demande que la Ville nomme un gestionnaire principal au système ACCÈSD Desjardins pour son organisation et qui ne doit pas être un signataire au compte.

CONSIDÉRANT QUE la personne appelée à travailler quotidiennement avec ce système est la technicienne administrative.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal nomme madame Sonia Dunn, technicienne administrative, à titre de gestionnaire principal du système de gestion ACCÈSD - Desjardins.

19. RÉOLUTION 19-010 - PUBLICATION D'UN OFFRE D'EMPLOI - RÉF. : DIRECTEUR GÉNÉRAL.

CONSIDÉRANT QUE la nécessité pour la Ville de Murdochville de procéder à l'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e).

CONSIDÉRANT QU' il s'agit du premier mandat du directeur général par intérim, monsieur Paul Langlois,

d'enclencher et d'assurer le processus d'embauche.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal entend nommer un comité de sélection pour assurer un processus de qualification à l'embauche du ou de la future directeur, directrice générale.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général et greffier, monsieur Paul Langlois, pour la préparation et la publication d'un offre d'emploi visant l'embauche d'un directeur ou d'une directrice générale afin de combler ce poste vacant à la Ville de Murdochville.

20. AFFAIRES NOUVELLES.

Aucun point nouveau n'est apporté.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée à 19 h 05.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

PAUL LANGLOIS
Directeur général et
greffier par intérim